

*Les garderies*

J'ai signalé à maintes reprises à la Chambre et à d'autres endroits que la déduction actuellement offerte était tout à fait insuffisante. Elle est très inférieure à ce qu'il en coûte pour assurer l'entretien d'un enfant. N'oubliez pas, monsieur l'Orateur, qu'il est très facile de dire que la femme ou le mari doit demeurer à la maison pour s'occuper de l'enfant. Il s'agit certes d'une situation idéale que nous aimerions retrouver dans chaque foyer canadien, mais dans de nombreux cas, la situation financière des époux rend la chose impossible. En outre, il y a également l'aspect du libre choix. Il arrive très souvent à notre époque que des hommes et des femmes ne désirent pas demeurer au foyer pour se contenter d'élever leur enfant. Ils préfèrent poursuivre leur carrière. La Chambre des Communes ou une autre assemblée législative ne peut pas s'opposer à ce libre choix, au droit d'une personne de s'occuper de ce qui l'intéresse. Qu'il s'agisse d'une raison financière ou que ce soit simplement une question de préférence, nombre de personnes ne sont pas en mesure d'élever leurs enfants à la maison de façon traditionnelle. Il ne suffit pas de le leur reprocher, comme certains, non pas moi, seraient portés à le faire, mais il faut reconnaître en même temps que c'est l'enfant qui en pâtit.

Nous fournissons ces installations et nous organisons ces programmes non pas au profit du parent ou de la personne chargée d'élever l'enfant, mais pour s'assurer que l'enfant est bien soigné. Quels que soient les principes que nous appliquons en l'occurrence, on se rend compte qu'en fait, de nombreux petits Canadiens ne sont pas soignés chez eux comme il faut. La seule façon de leur procurer ces soins c'est d'établir une garderie avec les installations appropriées pour fournir les services nécessaires.

Je le répète, et il convient de le souligner, tout cela coûte cher. Le député de Vaudreuil a parlé du régime d'assistance publique du Canada et des services sociaux disponibles dans le cadre de ce régime. Sauf erreur, mais je ne possède pas de renseignements de fraîche date là-dessus, le régime d'assistance publique du Canada ne permet pas aux provinces d'aider les particuliers à financer les crèches et jardins d'enfants. Je sais que dans ma propre province, en Nouvelle-Écosse, le régime d'assistance publique du Canada a été utilisé à cette fin. Des formules et des méthodes ont été établies à l'intention des parents qui utilisent les services d'une garderie. Encore là, comme nous pouvons le constater, l'escalade des coûts a été telle que même la somme relativement modique que l'on peut demander aux parents de payer devient un fardeau trop lourd. Je sais, pour en avoir fait l'expérience à la Galerie Saint-Joseph, qu'une fois que nous avons établi la formule et que nous l'avons appliquée, de nombreuses personnes, qui n'étaient pas indigentes n'avaient tout de même pas les moyens de payer le montant requis pour faire garder leur enfant. Encore une fois, si la situation financière des parents n'est pas correctement évaluée et qu'une personne que l'on croit capable de payer n'a pas assez d'argent pour laisser son enfant à la garderie, c'est l'enfant qui en souffre au bout du compte. A quoi bon préjuger que le père ou la mère a les moyens de payer pour faire garder son enfant si, en fait, il ou elle sait ne pas pouvoir se le permettre, car l'enfant se retrouve dans une

situation qui n'est pas propice à son bien-être social et psychologique.

Il n'est pas facile de pouvoir faire garder les enfants et c'est là un problème qui devrait nous préoccuper. Quoi qu'on en pense et même si l'on s'oppose au principe qu'en certaines circonstances, les parents devraient pouvoir recevoir une aide pour faire garder leurs enfants, on doit tout de même se pencher sur le cas des enfants qui ne reçoivent pas les soins dont ils ont besoin.

Le problème existe au Canada comme dans le reste du monde. En fait, les garderies constituent un excellent moyen de résoudre ce problème. Je le répète, les crèches et les maternelles sont l'équivalent moderne des orphelinats. Les choses se sont bien améliorées depuis l'époque où l'on plaçait des enfants à l'orphelinat. Je ne veux pas dire par là que les orphelins n'y étaient pas bien traités, que ce soit au Canada ou dans d'autres pays, mais nous savons maintenant que l'enfant ne peut bien s'épanouir que dans une situation aussi proche que possible de la normale. Or, les établissements comme les orphelinats ne sont pas un milieu propice au développement harmonieux et individuel de l'enfant.

Vu la hausse des coûts et les moyens financiers restreints des familles monoparentales et de bon nombre de parents qui travaillent, nous devons examiner le rôle que pourrait jouer le gouvernement, ainsi que les mesures qu'il devrait prendre pour que ces enfants reçoivent les soins nécessaires.

En soulevant cette question à la Chambre, le député a au moins sensibilisé le public à l'existence de ces problèmes, aux différents moyens de les résoudre et au rôle que le gouvernement peut jouer pour fournir les installations et les services dont les enfants canadiens ont besoin.

Je répète que la Charte canadienne des droits et des libertés contient une disposition spéciale à l'égard des femmes. Je tiens à souligner encore une fois le rapport qui existe entre les garderies et le mouvement pour les droits de la femme. Si le gouvernement et la chambre ne sont pas disposés à garantir aux femmes qu'elles pourront réconcilier leur rôle traditionnel de mère, qui est de se charger de la garde des enfants, (et dans certains cas, les mères célibataires qui travaillent sont seules à assumer cette responsabilité) avec les exigences d'une carrière qui leur permette de rester financièrement indépendantes, si, disais-je, nous ne sommes pas disposés à garantir cela, c'est que nous ne prenons pas les droits de la femme au sérieux. Il faut le reconnaître et le souligner. La reconnaissance de ces droits n'est plus qu'un vain mot, sans programmes d'aide, comme les pouponnières et jardins d'enfants qui feront de ces droits une réalité concrète.

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureuse de pouvoir prendre la parole aujourd'hui non seulement à propos des garderies, mais aussi à propos des enfants canadiens en général et de la nécessité de prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent à tous les échelons gouvernementaux. Je tiens à féliciter également le député de Vaudreuil (M. Herbert) et à lui dire que je partage son souci de voir les grands centres offrir aux familles qui en ont besoin des services de garderies de jour d'excellente qualité et à des prix abordables.